

Les activités sociales et culturelles de la branche des Industries Électriques et Gazières n'ont jamais été autant attaquées depuis fin 2012. La dernière agression concerne le montant du 1 %.

Au-delà des coupes sombres en matière de financement que notre fédération a dénoncé, il n'existe également aucune transparence sur le financement du 1 % et la méthode de calcul de cette dotation, qui s'apparente plus à un « forfait » laissé au bon vouloir des employeurs qu'à la réalité des ventes de gaz ou d'électricité.

La Cour des Comptes avait relevé en 2011 une modification sans justification de l'assiette de calcul pour EDF. Entre 2005 et 2009, c'est 180 M€ qui sont soustraits au financement des activités sociales, avec en parallèle des entreprises qui ne versent rien.

FO est toujours porteuse de cette revendication sur les 180 M€.

Après avoir tenté de réformer le financement des activités sociales au travers de la masse salariale, projet rejeté par les fédérations, les employeurs veulent maintenant modifier sans concertation les modalités de collecte et de versement du 1 %.

C'est la porte ouverte à encore plus d'opacité du versement forfaitaire. C'est faire fi de l'article 25, c'est renier le dialogue social avec les fédérations.

FO Énergie et Mines exige une rencontre entre Fédérations, Employeurs et Pouvoirs Publics pour faire toute la clarté sur la dotation du 1 %.

Pour FO Énergie et Mines notre volonté, c'est de proposer des activités qui correspondent aux souhaits des salariés

et des agents des industries électriques et gazières, sans renier nos valeurs.

La construction des activités sociales et culturelles oblige les acteurs syndicaux et sociaux à rester vigilants quant aux multiples sollicitations commerciales qui nous parviennent et de fixer au préalable un cahier des charges qui permette d'opérer un choix entre prestataires et en fonction de critères objectifs, y compris syndicaux comme par exemple le respect du droit social par le prestataire (droit syndical, non-discrimination, temps de travail, cotisations sociales...).

FO Énergie et Mines rappelle que la dotation financière, le 1 % n'est pas une subvention qui dépendrait de la bonne volonté des employeurs, mais une obligation légale qui doit permettre aux activités et à la protection sociale de rester un outil vivant de la solidarité et de la démocratie.

FO Énergie et Mines rappelle qu'au même titre que les avantages en nature, le 1% reste un acquis social. Accepter de rediscuter des modalités statutaires de sa mise en œuvre, c'est déjà accepter de les perdre.

FO Énergie et Mines rappelle son attachement à l'article 25 du statut et à l'article 47 de la loi de nationalisation.

Pour FO Énergie et Mines en considérant que le 1% est un salaire différé socialisé, il est cohérent d'opérer une redistribution collective en fonction de nos choix et de nos orientations politiques en matière d'activités sociales pour répondre à l'attente des agents actifs et pensionnés de la branche des IEG et de leur famille.

Pour FO Énergie et Mines les activités sociales et culturelles ne représentent pas plus un élément de la rémunération individuelle des salariés, contrairement à ce que veulent faire entendre certaines organisations syndicales ou patronales. Loin d'être un dérivatif de l'action syndicale, les activités sociales, outre qu'elles doivent s'intégrer pleinement dans l'action militante quotidienne ne servent pas à compenser le pouvoir d'achat des salariés des IEG et vider la légitime revendication salariale de son contenu.

Les activités sociales et culturelles doivent rester ou redevenir pour les militants FO Énergie et Mines un domaine légitime de l'action syndicale, notamment par la défense des orientations générales de l'organisation dans le choix des activités sociales et culturelles.

**« AVANT D'ÊTRE DES ACTEURS SOCIAUX,
NOUS SOMMES AVANT TOUT DES MILITANTS
SYNDICAUX. »**

Avec la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale, il existe, et nous l'avons constaté lors des IRP de 2013, un réel danger de voir les activités sociales de la branche prises en « otage » dans les campagnes électorales des élections professionnelles. Ce constat vient nous rappeler l'importance de mettre en synergie l'action syndicale et l'action sociale.

Dans un contexte difficile, il n'est sans doute pas vain de rappeler la nécessité de défendre nos positions et de mettre en avant nos valeurs, en dehors de toutes influences d'où qu'elles viennent.

Pour rappel, FO Énergie et Mines a été la première organisation syndicale à proposer des conventions de partenariat en matière de vacances adultes et famille.

En matière d'activités sociales, il est bon de rappeler que FO Énergie et Mines a été la première organisation syndicale à revendiquer le « chèque vacances » et donc, dans ce domaine nous n'avons aucun souci avec cette forme de moyen pour partir en vacances. C'est bien entendu sur la forme d'attribution de cette disposition qu'il faut statuer.

En matière de protection sociale, c'est FO Énergie et Mines qui lors de la négociation sur la couverture supplémentaire maladie pour les actifs, a demandé que le dispositif puisse être également étendu aux pensionnés sous une forme appropriée.

Nous devons, tant sur le terrain des activités sociales que sur celui des positions syndicales plus traditionnelles, être fiers de nos valeurs et de nos propositions et les porter, avec conviction, à chaque occasion, auprès de nos différents interlocuteurs. Action syndicale et militantisme social, constituent un ensemble indissociable qui doit conduire chacun de nos militants à ne rien lâcher et à considérer que ce qui s'obtient dans un domaine se répercute invariablement dans l'autre. Toutes ces actions ne poursuivent qu'un seul objectif : être au service des agents, des salariés et de leurs familles.

Il s'agit là du fondement même de notre origine qu'il convient de souligner à chacune de nos interventions. Les tentations sont sans doute grandes de s'éloigner de ce principe en acceptant ici ou là des alliances de circonstance dont on sait qu'elles ont, très souvent et rapidement, démontré leur limite.

Pour atteindre cet objectif il convient de se référer aux orientations discutées et adoptées par les militants réunis en congrès. C'est bien suite au mandat confié par les militants lors de ce qu'il convient d'appeler l'expression démocratique de notre fédération, que le pôle social se positionne, défend les principes qui nous caractérisent et déterminent nos actions.

« QUEL AVENIR POUR VOS ACTIVITÉS SOCIALES ? »

« SUR LE FINANCEMENT »

Pour nous, le financement des activités sociales par le 1 % mérite d'être défendu, préservé et consolidé, mais ne doit pas non plus nous conduire à l'immobilisme.

En effet, le contexte lié à la libéralisation des marchés du secteur et à son accentuation probable, nous oblige à intégrer des éléments d'ordre techniques, financiers et politiques qui nous amènent à réclamer une vraie transparence sur, à la fois le mode de calcul et la répartition du 1 %, mais aussi sur son utilisation. Pour nous il en va de la pérennité du financement des activités sociales des IEG et de leur existence même dans leur forme actuelle.

Le changement de statut, la privatisation entamée des deux grandes entreprises publiques du secteur de l'énergie, puis la fusion de Gaz de France et Suez et dorénavant la création d'ENGIE ont créé un véritable séisme auprès de l'ensemble des salariés de la branche.

Le statut national reste en vigueur, mais ses conditions d'application évoluent non plus par voie réglementaire mais par négociation collective. Les Instances Représentatives du Personnel de la branche s'alignent désormais sur le droit commun des sociétés anonymes avec la mise en place des Comités d'Entreprise et des Délégués du Personnel, entraînant

de fait une « normalisation » du dialogue social. Néanmoins, la gestion des activités sociales par les représentants du personnel est maintenue. La gestion des organismes sociaux sur un plan purement comptable reste inquiétante. Les charges de fonctionnement sont fortement préoccupantes et pèsent encore lourdement sur le budget de la C.C.A.S.

De nombreux efforts ont été réalisés au cours de ces dernières années pour assainir la partie financière qui présentait il y a encore quatre ans un déficit abyssal.

Nous ne doutons pas que les employeurs utiliseront cette fragilité financière pour revenir à la charge avec leur volonté de normalisation des Activités Sociales et Culturelles (ASC) des IEG. Cette structure sociale atypique, avec l'appui de certaines organisations syndicales, devant prendre le chemin du droit commun, à savoir le rattachement de la partie ASC au CE.

La mise en place des outils de gouvernance (comité des engagements, comité d'audit, contrôle interne) a permis un pilotage de l'organisme au plus près des réalités.

L'ensemble des éléments et les déstabilisations structurelles qui en ont résulté, ont incontestablement marqué durablement les représentations collectives des salariés de la branche. A cela s'ajoute une série de transformation du salariat des IEG :

- L'élévation des niveaux de formation
- Les différents changements dans l'organisation du travail

- La massification des catégories intermédiaires et de l'encadrement aux dépens des agents d'exécution.
- L'importance que le collège cadre va recouvrir à l'horizon 2020. (plus de 50 % des salariés)
- Le recours accru à la sous-traitance
- Le renouvellement important des générations.

La conjonction de ces éléments modifie considérablement les besoins et les attentes des salariés de la branche, et c'est bien dans ce contexte que doit s'engager le débat sur les missions, l'organisation et l'avenir des activités sociales. Les activités sociales participent à la construction du lien social dans le secteur des IEG. Pour nous, elles sont synonymes de rencontre, de connaissance de l'autre, de mise en commun, elles contribuent à humaniser et à personnaliser les rapports du monde du travail, combattant ainsi les effets pervers de l'individualisme concurrentiel et la destruction des collectifs de travail.

Même si l'attitude de certains, plus attachés à un mode de consommation des loisirs « autonome » ou « à la carte », les conduit à ne pas partager du temps hors travail « entre collègues », elle ne doit pas, de notre point de vue, effacer l'image dynamique et valorisante de nos activités sociales. Dans un contexte marqué par la restructuration ou la remise en question perpétuelle des collectifs de travail, poussant plus à l'action - à la réaction - individuelle, les activités sociales sont souvent l'occasion de renouer des contacts personnels de découvrir « des ailleurs autrement ».

« QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION »

En matière d'activité sociale il est bon de rappeler que FO Énergie et Mines a été la première organisation syndicale à revendiquer le « chèque vacances » et donc, dans ce domaine nous n'avons aucun soucis avec cette forme de moyen pour partir en vacances.

Sur le chèque vacances ou toute forme de redistribution individualisée du 1 %, nous attirons toutefois l'attention sur le fait que tout ce qui contribue à des solutions individuelles nous éloigne toujours un peu plus de l'un de nos buts qui est celui de fédérer les salariés et non de les isoler.

Cependant cette approche ne peut recouvrir à elle seule l'ensemble des solutions envisagées. FO Énergie et Mines propose par exemple une forme d'épargne du salarié qui serait abondée par la partie des activités sociales et culturelles pour permettre également des départs en vacances. Depuis de nombreuses années, FO Énergie et Mines revendique une « aide au départ » car avant de partir il faut déjà pouvoir partir. Cette aide permettrait de financer les trajets entre son domicile et son lieu de villégiature. Car, en fonction de son lieu de résidence, certaines distances peuvent être un frein au départ et venir grever sérieusement les budgets vacances.

Dans le domaine des vacances jeunes, notre délégation proposera la mise en place de cessions inhérentes à des chantiers solidaires, nouvelle ouverture dans la perspective

d'alternatives sociales, économiques, culturelles, agricoles et urbaines où l'humain a une dimension centrale.

Cette offre de vacances jeunes viendra compléter l'ensemble des propositions déjà existantes.

Notre délégation relancera sa proposition dite « coup de cœur » pour permettre aux 17 ans de choisir une destination phare à l'international avec affectation assurée. Ce séjour permettrait également aux ayants droits en fin de parcours avec les activités sociales de conserver un souvenir « marquant » des organismes sociaux.

FO proposera également la mise en place d'une bourse d'échange de chambres chez l'habitant, consultable sur le site internet de la CCAS pour permettre à des fils ou filles d'agents étudiants, ou à des jeunes salariés et apprentis des IEG, de trouver un logement par le truchement de la mise en réseau.

Sur la restauration méridienne notre délégation rappelle que la restauration est une obligation des employeurs et des entreprises, cette disposition est rattachée en partie aux activités sociales au sein des IEG par la convention de 1988.

Sur la partie gestion et sur des valeurs de denrées alimentaires crues à 3.10€ les coûts d'exploitation reviennent à 10,89€ soit un coût total de 13.99€ pour un repas complet équilibré. C'est sur le point de l'exploitation des restaurants CCAS que nous attirons l'attention du Conseil.

Sur la partie du patrimoine, nous souhaitons qu'une réflexion s'engage sur la gestion des SCI, notre délégation sera très attentive sur ce travail qui doit permettre d'engager une réflexion plus globale sur l'ensemble du patrimoine. Rajoutons la mise en place de la CAMIEG, organisme de sécurité sociale chargé de la gestion du régime spécial d'assurance maladie des IEG et le transfert opéré des CM-CAS sur ce domaine.

Dans le domaine du régime particulier de protection sociale des IEG, la CAMIEG, il n'est pas vain de rappeler, est aujourd'hui le seul lien qui relie actifs et inactifs. Notre défense du lien intergénérationnel passe obligatoirement par son existence même.

La mise en place d'une couverture supplémentaire sous gestion de la MUTIEG, par le biais de la CSMA (à caractère obligatoire pour les actifs) et la CSMR (à caractère facultatif pour les inactifs), vient renforcer la protection sociale au sein des IEG.

Le combat que nous menons en ce qui concerne la protection sociale fait l'objet de communiqués ou de comptes rendus réguliers qui émanent des administrateurs au CA de la CAMIEG. Par ailleurs, la même détermination anime nos représentants au Comité de Coordination et au CA de la CCAS en ce qui concerne la CSMR et les Aides Sanitaires et Sociales.

En ce qui concerne la CSMR, elle est gérée par la CCAS qui en a la maîtrise des décisions.

Aujourd'hui le gouvernement pénalise fiscalement les retraités.

Fiscalisation du complément familial à compter de trois enfants

Augmentation de la CSG due à la réforme de celle-ci et à l'augmentation du revenu fiscal de référence.

Triplement du montant de l'avantage en nature qui va servir de base de calcul du montant fiscal de référence et qui sert à calculer la cotisation CSMR pour le calcul de du coefficient social pour les vacances et les aides sociales.

Notre délégation attire l'attention du Conseil d'Administration sur le fait que de nombreux pensionnés ont changé de tranche CSMR alors qu'en parallèle leur niveau de vie a baissé.

Cette perte de pouvoir d'achat doit être impérativement prise en compte.

Sur les élections CAMIEG qui revêtent une importance majeure, notre fédération considère qu'il n'y a pas de petites et de grandes élections, toutes les consultations du personnel sont un enjeu pour notre représentation et notre fédération et pour faire vivre la démocratie.

C'est sur ces bases que FO Énergie et Mines se positionnera et prendra ses responsabilités.